**N° AC301** ART. 7

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AC301

présenté par Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7
À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :
« fixe »
le mot :
« détermine ».
EXPOSÉ SOMMAIRE
rédactionnel.